

2019 DASCO 90 – Collèges publics parisiens – Subventions (704 206 euros) au titre du budget participatif des collèges.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2014, via le budget participatif, la Ville de Paris permet aux Parisien.n.e.s de décider de l'utilisation de 5 % du budget d'investissement de la Ville. Depuis 2016, le dispositif a été décliné à l'échelle des écoles élémentaires et collèges parisiens. Ce dispositif vise à permettre aux élèves de choisir directement un projet pour leur établissement tout en contribuant à l'apprentissage de la citoyenneté à travers l'expérience du débat démocratique et du vote.

Dans le cadre des campagnes 2018 et 2019 du budget participatif des collèges, les collégiens étaient appelés à se prononcer sur un catalogue de 16 projets regroupés en 4 thèmes : un collège de l'expérimentation, numérique, sportif et enfin un collège agréable. Ainsi, parmi les collèges ayant participé à ce dispositif, 19 collèges ont choisi et commencé à élaborer leurs projets.

Au titre de l'édition 2018 :

- Le collège Jacques Prévert (6^{ème}) a choisi le thème « Un collège agréable » et opté pour le projet « Mobilier design et innovant ». Sur le même thème, le collège Charles Peguy (19^{ème}) a opté pour le projet « Mobilier extérieur » ;
- Le collège Paul Gauguin (9^{ème}) a choisi le thème « Un collège numérique » et opté pour le projet « Classe robotique ». Sur le même thème, le collège Jacques Decour (9^{ème}) a opté pour le projet « Création numérique » ;
- Le collège Guillaume Budé (19^{ème}) a choisi le thème « Un collège sportif » et opté pour le projet « Sports collectifs » ;

Au titre de l'édition 2019 :

- Le collège Evariste Galois (13^{ème}) a choisi le thème « Un collège 2.0 » et opté pour le projet « Laboratoire des langues ». Sur le même thème, le collège Lavoisier (5^{ème}) a opté pour le projet « Création numérique » et le collège Paul Valéry (12^{ème}) a opté pour le projet de « Classe robotique » ;
- Les collèges Victor Duruy (7^{ème}), Lamartine (9^{ème}), Jean Moulin (14^{ème}), Jacques Decour (9^{ème}) et Paul Bert (14^{ème}) ont choisi le thème « Un collège agréable » et opté pour le projet de « Mobilier intérieur ». Sur le même thème, le collège Georges Clémenceau (18^{ème}) a opté pour le projet « Mobilier extérieur » et le collège Jacques Prévert (6^{ème}) a opté pour le projet « Œuvre d'art » ;
- Les collèges Montaigne (6^{ème}), Rodin (13^{ème}) et Sonia Delaunay (19^{ème}) ont choisi le thème « Un collège sportif » et opté pour le projet « Sports collectifs » ;
- Le collège Octave Gréard (8^{ème}) a choisi le thème « Un collège de l'expérimentation » et opté pour le projet « Expérimentations éco-scientifiques ». Sur le même thème, le collège Aimé Césaire (18^{ème}) a opté pour le projet « En musique » et le collège Carnot (17^{ème}) a opté pour le projet « Ludothèque » ;

L'avancement de ces projets nécessite le versement de subventions d'équipement à ces établissements afin de les réaliser dans les meilleurs délais.

Dans le cadre de la présente délibération, il vous est donc proposé d'accorder à ces 19 collèges des subventions d'équipement pour un montant total de 704 206 € au titre du budget participatif des collèges éditions 2018 et 2019.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris